

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

SECOND COMMITTEE OF GOVERNMENTAL EXPERTS ON ADMINISTRATION AND STRUCTURE

DEUXIEME COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CONCERNANT DES QUESTIONS D'ORDRE STRUCTUREL ET ADMINISTRATIF

Geneva, May 16 to 27, 1966 — Genève, 16 - 27 mai 1966

NOTE DU SECRETARIAT

Nouveau texte
de l'Article D, Paragraphe (6), du Protocole
pour les Unions de Paris, Berne et Nice seulement
(Document AA/III/4)

- (6) L'Union possède un fonds de roulement, qui est constitué par des paiements effectués par les Etats membres, proportionnellement à leurs contributions annuelles et selon des modalités arrêtées par l'Assemblée sur proposition du Directeur général /après avis du Comité de coordination/*.

* Réservé.